



Contrat quel droit contrat semaine

Par **srege**, le **24/03/2012** à **10:27**

Bonjour, mon épouse travaille dans une société de nettoyage depuis 2 mois et demi. Ils ne lui ont pas donné de contrat et elle a le droit. Elle s'est blessée au doigt. Elle voulait le déclarer en accident de travail au cas où cela s'aggraverait. Ils lui ont dit non car l'entreprise paierait plus de charges et le chef n'aurait pas sa prime si il y a une déclaration d'accident. Dans les trois mois, ont-ils le droit ?

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **18:12**

Bonjour... Votre épouse prend tous ses contrats et ses bulletins de salaire et va très vite à l'inspection du travail. Elle expliquera également l'accident du travail qu'elle a eu et que l'employeur n'a pas voulu le déclarer. Elle a eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail. Les CDD sont pour le remplacement d'un salarié absent ou un surcroît d'activité dans l'entreprise. Mais, pour l'instant, direction au plus vite l'inspection du travail. Je pense que par la suite, votre épouse pourra demander la requalification des CDD en CDI devant le Bureau de Jugement du Conseil des Prud'hommes.